

N/REF : 24/06/2025 12H30 C:000053 I:02298
V/REF : AC/C22320
V/Email reçu le Mardi 24/06/2025 a 12H30

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. FLB
IMMEUBLE : FELIBIEN -FLB
11, RUE FELIBIEN
.
44000 NANTES

Rennes, le 03 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 11 FELIBIEN - MR DASHNYAM JACQUES 06 46 36 98 85
LOGEMENT N° 106494, PORTE N°52, 5° ÉTAGE, TYPE 1
MOTIF : FUITE GOUTTE A GOUTTE VOIR POUR REMPLACEMENT BEC

Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 01/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : GROUPE DE SÉCURITÉ ET SIPHONNETTE HS
COUPURE D'EAU
DÉPOSE GROUPE DE SÉCURITÉ ET SIPHONNETTE DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN GROUPE DE SÉCURITÉ
FOURNITURE ET POSE D'UNE SIPHONNETTE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/07/25 a 11H31 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL163-FP.Groupe de sécurité	1	55,00	55,00
TOTAL H.T.				55,00
T.V.A. a 10,00%				5,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>60,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.